



# AERODROME REGIONAL FRIBOURG-ECUVILLENS SA

## VOLS DE NUIT DURANT LA SAISON D'HIVER

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, cher(e)s pilotes,

La saison régulière de vol de nuit débute en automne et se termine au printemps, plus précisément dès le changement d'horaire «été/hiver». Selon notre règlement d'exploitation, nous avons la possibilité d'effectuer une soirée par semaine, du lundi au vendredi. Pour des raisons pratiques, nous favoriserons le mercredi soir afin de bénéficier de l'ouverture d'autres aérodromes, Sion, Locarno, Yverdon, etc.... Si la météo ne le permet pas, la soirée est reportée au jeudi ou au vendredi. Durant ces soirées, la réglementation est la suivante:

- Début du vol de nuit dès la fin du crépuscule civil.
- Circuits d'aérodrome jusqu'à 20:00 LT.
- Dernier décollage possible 20:00 LT.
- Dernier atterrissage possible 22:00 LT.

Attention : Il y a lieu de s'assurer la possibilité de procéder à un «alternate». Exemple : si c'est Berne, le dernier atterrissage possible en VFR est à 21:00 LT. Donc l'approche finale sur Ecuwillens doit se faire au plus tard à 20:45 LT.

- Le vol de nuit est soumis au PPR.
- Un avis de vol ou (et) un plan de vol est obligatoire.
- Les plans de vol sont soumis aux mêmes réglementations que de jour.
- La direction de l'aérodrome peut limiter les avions trop bruyants dans le circuit d'aérodrome.
- Suivant l'évolution de la météo du jour, la décision de faire du vol de nuit sera prise et confirmée à 16:00 LT le jour même.

La direction et le personnel de l'aérodrome vous souhaite une bonne saison de vols de nuit et se réjouissent de vous rencontrer. Après le vol, nous vous proposons de prolonger la soirée autour d'un verre entre amis au restaurant de l'aérodrome.

Route de l'Aérodrome 20b  
CH-1730 Ecuwillens / FR

Tél : +4126/411 12 14



Internet : [www.aerodrome-ecuvillens.ch](http://www.aerodrome-ecuvillens.ch)  
E-Mail : [office@aerodrome-ecuvillens.ch](mailto:office@aerodrome-ecuvillens.ch)